

PolyDébat : Mandat 2017-2018

En tant que comité de l'AEP, PolyDébat doit se conformer aux règlements et politiques de l'AEP, respecter le budget accordé par le Conseil d'administration ainsi qu'interrompre toutes ses activités, laisser son local clos et inanimé et déléguer deux membres lors des assemblées générales de l'AEP.

Également, en tant que comité à l'interne, PolyDébat doit déléguer un membre minimum à chaque régie à l'interne et remplir les mandats qui lui sont attribués par le conseil d'administration et la régie à l'interne de l'AEP.

Ce mandat rend obligatoire la présence d'au moins deux (2) membres du comité à la journée de formation des comités à la session d'automne 2016. Les membres autorisés à négocier avec le/les responsables de la comptabilité de l'AEP sont **Mehdi Labadi**, directeur, et **Leila Belkouch**, trésorière.

De plus, les membres du comité ne signeront pas de contrat sans l'autorisation du comité exécutif de l'AEP ou du conseil d'administration.

Mission pour 2017-2018

La mission de PolyDébat est de promouvoir à travers différentes activités le débat oratoire, les débats d'idées et l'esprit critique à travers la communauté étudiante de Polytechnique Montréal. Concrètement, les 4 objectifs visés pour cette nouvelle année 2017-2018 sont de :

1. Permettre aux étudiants de s'épanouir et d'améliorer leurs qualités oratoires à travers la pratique ;
2. Représenter Polytechnique Montréal lors de différentes compétitions et activités en relation avec l'art oratoire (SUCDI, CUSID, CQI, Simulations de l'ONU, etc.) ;
3. Organiser le Championnat National de débat oratoire francophone ;
4. Promouvoir le débat au sein de toute la communauté polytechnicienne en organisant des séances de débat publics sur des sujets d'actualité.

Activités prévues

- Pratiques hebdomadaires de débat et de discours publics ;
- Participations aux compétitions de débat oratoire des organismes suivants : SUCDI, CUSID, CPI et CQI ;
- Organisation du volet débat oratoire du cours Gestion de l'innovation (IND6117) en génie industriel ;
- Simulations étudiantes de grandes organisations internationales : ONU, OMC, etc ;
- Organisation du Championnat National de débat oratoire francophone ;
- Organisation de tables rondes à la cafétéria de Polytechnique pour débattre de sujets d'actualité.

Allo-Poly : Mandat 2017-2018

En tant que comité de l'AEP, **Allo-Poly** doit se conformer aux règlements et politiques de l'AEP, respecter le budget accordé par le Conseil d'administration ainsi qu'interrompre toutes ses activités, laisser son local clos et inanimé et déléguer deux membres lors des assemblées générales de l'AEP.

Également, en tant que comité à interne, **Allo-Poly** doit déléguer un membre minimum à chaque régie à l'interne et remplir les mandats qui lui sont attribués par le conseil d'administration et la régie à l'interne de l'AEP.

Ce mandat rend obligatoire la présence d'au moins deux (2) membres du comité à la journée de formation des comités à la session d'automne 2017. Les membres autorisés à négocier avec le/les responsables de la comptabilité de l'AEP sont **Gabriel Somma**, directeur et **Antoine Rouleau Desrochers**, trésorier. Ceux-ci doivent s'assurer d'envoyer un porte-parole au conseil d'administration (CA) lorsque des documents associé au comité (budget, bilan, etc) y seront présentés. Les documents du CA seront distribués sur la liste de la régie interne afin de rendre facile l'accès à l'information.

Finalement, les membres du comité ne signeront pas de contrat sans l'autorisation du comité exécutif de l'AEP ou du conseil d'administration.

Mission pour 2017-2018

Allo-Poly a le monopole de l'humour. Le but avoué est de faire rire les gens et d'alléger leur séjour à Polytechnique. Allo-Poly s'engage à prendre en charge le volet improvisation et à développer au sein de l'École Polytechnique de Montréal une ligue d'improvisation.

Activités prévues

- Continuité de la ligue d'improvisation Polytechnicienne; les ImPolys.
- Environ 1 match par deux semaines.
- Plusieurs matchs spéciaux contre des externes.
- Participation aux tournois interuniversitaires.
- 1 Spectacle de variété, pendant la session d'hiver.
- Animation d'évènements, galas, concours, etc.

Services offerts

- Rire instantané.
- Tournage de vidéo à caractère humoristique.
- Mise à la disposition de temps de scène.
- Animation (texte, animateur, vidéo).
- Vidéos Publicitaires (avec diffusion).
- Ateliers d'improvisation.

COMIC : Mandat 2017-2018

En tant que comité de l'AEP, le **COMIC** doit se conformer aux règlements et politiques de l'AEP, respecter le budget accordé par le Conseil d'administration ainsi qu'interrompre toutes ses activités, laisser son local clos et inanimé et déléguer deux membres lors des assemblées générales de l'AEP.

Également, en tant que comité à interne, le **COMIC** doit déléguer un membre minimum à chaque régie à l'interne et remplir les mandats qui lui sont attribués par le conseil d'administration et la régie à l'interne de l'AEP.

Ce mandat rend obligatoire la présence d'au moins deux (2) membres du comité à la journée de formation des comités à la session d'automne 2017.

Les membres autorisés à négocier avec le/les responsables de la comptabilité de l'AEP sont **Antoine Boisvert**, directeur et **Guillaume Laroche**, trésorier. Ceux-ci doivent s'assurer d'envoyer un porte-parole au conseil d'administration (CA) lorsque des documents associés au comité (budget, bilan, etc) y seront présentés. Les documents du CA seront distribués sur la liste de la régie interne afin de rendre facile l'accès à l'information.

Finalement, les membres du comité ne signeront pas de contrat sans l'autorisation du comité exécutif de l'AEP ou du conseil d'administration.

Mission pour 2017-2018

L'objectif principal du **Comic** est de constituer une communauté informatique active au sein de Polytechnique. En tant que tel, le Comic s'engage à fournir un milieu propice au démarrage de projets de nature informatique pour ses membres et toute autre personne intéressée à se joindre à l'équipe. Ainsi, les participants auront la possibilité de développer de nouvelles habiletés techniques en profitant de l'expérience et du mentorat des membres plus expérimentés.

Pour cette année, la priorité sera le recrutement de nouveaux membres ainsi que la formation des membres déjà présents afin de solidifier l'avenir du comité. Évidemment, nous sommes toujours présents afin de partager nos connaissances avec la communauté interne de Polytechnique. Les ressources matérielles de cet environnement comprendront, entre autres, des ordinateurs, des livres techniques et des pièces informatiques de rechange.

De plus, nous offrirons un service de réparation d'ordinateur gratuit au meilleur de nos connaissances, ainsi qu'une activité, le Build Quest, pour en apprendre un peu plus sur le montage personnalisé d'ordinateur.

PINEP : Mandat 2017-2018

En tant que comité de l'AEP, **PINEP** doit se conformer aux règlements et politiques de l'AEP, respecter le budget accordé par le Conseil d'administration ainsi qu'interrompre toutes ses activités, laisser son local clos et inanimé et déléguer deux membres lors des assemblées générales de l'AEP.

Également, en tant que comité à l'interne, le **PINEP** doit déléguer un membre minimum à chaque régie à l'interne et remplir les mandats qui lui sont attribués par le conseil d'administration et la régie à l'interne de l'AEP.

Ce mandat rend obligatoire la présence d'au moins deux (2) membres du comité à la journée de formation des comités à la session d'automne 2017.

Les membres autorisés à négocier avec le/les responsables de la comptabilité de l'AEP sont **Pascale Berthiaume** directrice, et **Daphné Beaulieu**, trésorière. Ceux-ci doivent s'assurer d'envoyer un porte-parole au conseil d'administration (CA) lorsque des documents associés à au comité (budget, bilan, etc) y seront présentés. Les documents du CA seront distribués sur la liste de la régie interne afin de rendre facile l'accès à l'information.

De plus, les membres du comité ne signeront pas de contrat sans l'autorisation du comité exécutif de l'AEP ou du conseil d'administration.

Mission pour 2017-2018

Le Programme d'Intégration des Nouveaux Étudiants de Polytechnique se veut être la porte d'entrée à l'École pour les nouveaux étudiants, autant ceux admis à l'automne qu'à l'hiver. Le but visé par notre comité est donc, comme son nom l'indique, d'intégrer les nouveaux étudiants au rythme de vie de l'École Polytechnique, tant au niveau académique qu'au niveau de l'implication, des ressources disponibles et des services offerts aux étudiants.

Le **PINEP** a également comme objectif d'aider au recrutement de relève pour les différents comités de l'AEP, en mettant à la disposition des nouveaux étudiants un salon qui servira de point de rencontre, d'informations et de premières expériences dans l'implication. Ces premières expériences se feront par la distribution de responsabilités dans l'organisation de toutes nos activités post-intégration, chapeautées par les co-directeurs du **PINEP**. En effet, en mettant les nouveaux étudiants au courant de l'existence de l'AEP et de ses comités, ceux qui seront intéressés à en faire partie pourront venir en parler avec le **PINEP**, qui pourra les diriger vers le comité, et même les introduire aux membres du comité en question.

Activités prévues

- Monter et distribuer le « Guide du Nouveau » à tous les nouveaux étudiants.
- Organiser une journée d'intégration à l'automne et à l'hiver.
- Organiser une fin de semaine d'intégration au début de la session d'automne et d'hiver, avant la semaine d'intégration.

- Suivre les nouveaux tout au long de leur première année, particulièrement durant la semaine d'intégration pour s'assurer qu'ils s'intègrent bien.
- Organiser la semaine des roses.
- Organiser le Bal d'Intégration des Nouveaux Étudiants de Polytechnique (BINEP).
- Organiser une foire aux comités à la session d'automne et à la session d'hiver.

Polycultures : Mandat 2017-2018

En tant que comité de l'AEP, **PolyCultures** doit se conformer aux règlements et politiques de l'AEP, respecter le budget accordé par le Conseil d'administration ainsi qu'interrompre toutes ses activités, laisser son local clos et inanimé et déléguer deux membres lors des assemblées générales de l'AEP.

Ce mandat rend obligatoire la présence d'au moins deux (2) membres du comité à la journée de formation des comités.

Les membres autorisés à négocier avec le/les responsables de la comptabilité de l'AEP sont **Marc Hounto**, directeur, et **Fatoumata Binta BA**, trésorière.

De plus, les membres du comité ne signeront pas de contrat sans l'autorisation du comité exécutif de l'AEP ou du conseil d'administration.

Mission pour 2017-2018

Le présent comité a pour principale mission de promouvoir les différentes cultures présentes au sein de la communauté de l'École Polytechnique. Il a également pour but d'épauler les activités à caractère artistique et intellectuel. En habilitant les étudiants à profiler leur pays via les différentes activités, PolyCultures met l'accent sur la diversité culturelle enrichissant la communauté.

Activités majeures prévues

- Activités d'intégration : Paintball, Vente de pizza, Jeux
- La 6^{ème} édition de la Semaine Internationale
- Pub International en collaboration avec le PUB
- L'Arène des Talents
- Questions pour un Polytechnicien
- Journée de la femme

Services offerts

- Aider les étudiants de l'école à s'impliquer dans les initiatives étudiantes à travers leurs cultures
- Participer activement à l'intégration des étudiants internationaux
- Aider les étudiants à s'adonner à leurs passions artistiques telles que : la musique, la danse, la peinture, etc.
- Stimuler également les associations culturelles de l'école, à promouvoir leur culture en les soutenant dans leurs activités
- Aider également les étudiants à développer leurs compétences en matière de leadership en les impliquant fortement dans la logistique des activités.

PolyHabs : Mandat 2017-2018

En tant que comité de l'AEP, **Poly-Habs** doit se conformer aux règlements et politiques de l'AEP, respecter le budget accordé par le Conseil d'administration ainsi qu'interrompre toutes ses activités, laisser son local clos et inanimé et déléguer deux membres lors des assemblées générales de l'AEP.

Également, en tant que comité à interne, **Poly-Habs** doit déléguer un membre minimum à chaque régie à l'interne et remplir les mandats qui lui sont attribués par le conseil d'administration et la régie à l'interne de l'AEP.

Ce mandat rend obligatoire la présence d'au moins deux (2) membres du comité à la journée de formation des comités à la session d'automne 2017.

Les membres autorisés à négocier avec le/les responsables de la comptabilité de l'AEP sont **Jean-François Martin** (co-directeur) et **Étienne Payette-Toupin** (trésorier). Ceux-ci doivent s'assurer d'envoyer un porte-parole au conseil d'administration (CA) lorsque des documents associés au comité (budget, bilan, etc.) y seront présentés. Les documents du CA seront distribués sur la liste de la régie interne afin de rendre facile l'accès à l'information.

Finalement, les membres du comité ne signeront pas de contrat sans l'autorisation du comité exécutif de l'AEP ou du conseil d'administration.

Mission pour 2017-2018

PolyHabs se veut être le lieu de rencontre des partisans du Canadiens. Pour l'année 2017-2018, PolyHabs a pour mandat d'organiser dix (10) soirées de hockey pendant lesquelles les matchs des Canadiens seront diffusés sur écrans géants. En plus d'animer la soirée, les membres du comité serviront nourriture et consommations.

PolyHabs sera chargé du montage et du démontage de chacune de ses activités ainsi que tout ce qui concerne la promotion de ses événements. PolyHabs prendra toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de ses activités et recrutera de nouveaux membres pour assurer la pérennité du comité. PolyHabs s'engage également à respecter la politique de l'AEP sur les comités à l'interne afin de répondre aux requis des comités à l'interne.

Activités prévues

- 10 soirées de hockey

Poly-Théâtre : Mandat 2017-2018

En tant que comité de l'AEP, Poly-Théâtre doit se conformer aux règlements et politiques de l'AEP, respecter le budget accordé par le Conseil d'administration ainsi qu'interrompre toutes ses activités, laisser son local clos et inanimé et déléguer deux membres lors des assemblées générales de l'AEP.

Également, en tant que comité à interne, Poly-Théâtre doit déléguer un membre minimum à chaque régie à l'interne et remplir les mandats qui lui sont attribués par le conseil d'administration et la régie à l'interne de l'AEP.

Ce mandat rend obligatoire la présence d'au moins deux (2) membres du comité à la journée de formation des comités à la session d'automne 2017.

Les membres autorisés à négocier avec le/les responsables de la comptabilité de l'AEP sont **Jacob Mahfoud**, directeur, et **Didier Blach-Lafèche**, trésorier. Ceux-ci doivent s'assurer d'envoyer un porte-parole au conseil d'administration (CA) lorsque des documents associés au comité (budget, bilan, etc) y seront présentés. Les documents du CA seront distribués sur la liste de la régie interne afin de rendre facile l'accès à l'information.

De plus, les membres du comité ne signeront pas de contrat sans l'autorisation du comité exécutif de l'AEP ou du conseil d'administration.

Mission pour 2017-2018

Poly-Théâtre prévoit d'effectuer et présenter des pièces de théâtre de genre divers, mettant l'importance sur l'expertise et le niveau de qualité offert aux spectateurs. L'action sera non seulement centrée sur la scène, mais aussi sur tout ce qui l'entoure (décors, éclairage, technique, etc). Ces projets prendront compte de valeurs éducatives telles l'inclusion et la créativité, et seront accessibles à tout étudiant de la communauté polytechnicienne qui désire s'y impliquer.

Activités prévues

- 3 pièces de théâtre (une en été, une en automne, et une en hiver)
- Un défi 24h (une pièce de théâtre montée en seulement 24h qui sera présentée durant la session d'automne)
- Divers ateliers de théâtre et de performance scénique.

Activités prévues

- Projets de théâtre pour les étudiants
- Service de prêt de costumes suivant la politique globale de prêt d'équipement de l'AEP
- Ateliers de théâtre ouverts aux étudiants/tes de Polytechnique

PolyJam : Mandat 2017-2018

En tant que comité de l'AEP, PolyJam doit se conformer aux règlements et politiques de l'AEP, respecter le budget accordé par le Conseil d'administration ainsi qu'interrompre toutes ses activités, laisser son local clos et inanimé et déléguer deux membres lors des assemblées générales de l'AEP.

Également, en tant que comité à interne, PolyJam doit déléguer un membre minimum à chaque régie à l'interne et remplir les mandats qui lui sont attribués par le conseil d'administration et la régie à l'interne de l'AEP.

Ce mandat rend obligatoire la présence d'au moins deux (2) membres du comité à la journée de formation des comités à la session d'automne 2017.

Les membres autorisés à négocier avec le/les responsables de la comptabilité de l'AEP sont **Jean-Guillaume Langlois**, directeur et **Thomas Baduino**, Trésorier. Ceux-ci doivent s'assurer d'envoyer un porte-parole au conseil d'administration (CA) lorsque des documents associés au comité (budget, bilan, etc) y seront présentés. Les documents du CA seront distribués sur la liste de la régie interne afin de rendre facile l'accès à l'information.

Enfin, les membres du comité ne signeront pas de contrat sans l'autorisation du comité exécutif de l'AEP ou du conseil d'administration.

Mission pour 2017-2018

L'objectif global du comité est d'offrir aux étudiants de Polytechnique la chance de développer leur créativité, de s'émanciper et de se divertir à partir d'expériences musicales. PolyJam offre aux musiciens une opportunité unique en son genre pour entrer dans le monde de l'implication étudiante dans un environnement propre à leur émancipation.

Activités prévues

- Organisation de rencontres musicales régulières
- Organisation d'au moins deux jam d'envergure par session
- Organisation d'évènements de musique live sur demande d'un comité de l'AEP

Services offerts

- Cours de guitare (PolyJam prend en charge les inscriptions pour ces cours)
- Prêts d'instruments aux membres de l'AEP pour des activités ou des événements associés à l'école, suivant la Politique globale de prêt d'équipement de l'AEP
- Collaborations avec d'autres comités (Poly-Habs, Pub, Vins et Fromages)

POLYJEUX : Mandat 2017-2018

En tant que comité de l'AEP, PolyJeux doit se conformer aux règlements et politiques de l'AEP, respecter le budget accordé par le Conseil d'administration ainsi qu'interrompre toutes ses activités, laisser son local clos et inanimé et déléguer deux membres lors des assemblées générales de l'AEP.

Également, en tant que comité à l'interne, PolyJeux doit déléguer un membre minimum à chaque régie à l'interne et remplir les mandats qui lui sont attribués par le conseil d'administration et la régie à l'interne de l'AEP.

Ce mandat rend obligatoire la présence d'au moins deux (2) membres du comité à la journée de formation des comités à la session d'automne 2017.

Les membres autorisés à négocier avec les responsables de la comptabilité de l'AEP sont Saïf Eddine Belhattab, directeur et Othmane D'khissy, trésorier. Ceux-ci doivent s'assurer d'envoyer un porte-parole au conseil d'administration (CA) lorsque des documents associés au comité (budget, bilan, etc) y seront présentés. Les documents du CA seront distribués sur la liste de la régie interne afin de rendre facile l'accès à l'information.

De plus, les membres du comité ne signeront pas de contrat sans l'autorisation du comité exécutif de l'AEP ou du conseil d'administration

Mission pour 2017-2018

Le mandat de Polyjeux est de mettre en tout temps à la disposition aux membres de l'AEP ainsi qu'aux élèves de Polytechnique un service de prêt de jeux de société. Polyjeux s'engage ainsi à fournir un espace dans lequel tout étudiant peut pratiquer ou apprendre un jeu, et aussi de faire le maximum afin de trouver d'autres joueurs pour un jeu en particulier. Polyjeux prend aussi en charge tout tournoi de jeu de société qui a lieu à Polytechnique, ainsi que les soirées de jeux de société, lesquelles nous organisons ou aidons à organiser le cas échéant.

Activités prévues

- Deux (2) tournois de jeu de société pour l'année

Services offerts

- Prêt de jeux (jeux de société, de stratégie, de rôle...) suivant la politique globale de prêts d'équipement de l'AEP
- Assistance dans l'organisation et l'animation d'événements avec jeux de société

PolyPhoto : Mandat 2017-2018

En tant que comité de l'AEP, Poly-Photo doit se conformer aux règlements et politiques de l'AEP, respecter le budget accordé par le Conseil d'administration ainsi qu'interrompre toutes ses activités, laisser son local clos et inanimé et déléguer deux membres lors des assemblées générales de l'AEP.

Également, en tant que comité à l'interne, Poly-Photo doit déléguer un membre minimum à chaque régie à l'interne et remplir les mandats qui lui sont attribués par le conseil d'administration et la régie à l'interne de l'AEP.

Ce mandat rend obligatoire la présence d'au moins deux (2) membres du comité à la journée de formation des comités à la session d'automne 2017.

Les membres autorisés à négocier avec le/les responsables de la comptabilité de l'AEP sont **Pierre-Augustin Berthet**, directeur, et **Laurence Simard**, trésorière. Ceux-ci doivent s'assurer d'envoyer un porte-parole au conseil d'administration (CA) lorsque des documents associé au comité (budget, bilan, etc.) y seront présentés. Les documents du CA seront distribués sur la liste de la régie interne afin de rendre facile l'accès à l'information.

Finalement, les membres du comité ne signeront pas de contrat sans l'autorisation du comité exécutif de l'AEP ou du conseil d'administration.

Mission pour 2017-2018

Poly-Photo est un comité de l'AEP qui invite tous les amateurs de photographie argentique et numérique à partager leur intérêt pour le domaine, s'impliquer dans la vie étudiante, développer leurs habiletés, transmettre leur expérience et participer à des concours de photo.

Activités prévues

- Couvrir les activités de la vie étudiante de Polytechnique
- Offrir un cours de photo numérique à la session d'automne et à la session d'hiver
- Offrir un cours de développement argentique au moins une fois dans l'année
- Organiser un concours de photo
- Archiver et numériser la vie étudiante de Polytechnique
- Événement photo LinkedIn

Services offerts

- Accommoder les besoins en photographie des comités de l'AEP.
- Rendre accessible la chambre noire.

- Prêts d'appareils photographiques argentiques et numériques aux membres de l'AEP pour des activités ou des événements associés à l'école suivant la politique globale de prêt d'équipement de l'AEP.

Polyrad: Mandat 2017-2018

En tant que comité de l'AEP, **Polyrad** doit se conformer aux règlements et politiques de l'AEP, respecter le budget accordé par le Conseil d'administration ainsi qu'interrompre toutes ses activités, laisser son local clos et inanimé et déléguer deux membres lors des assemblées générales de l'AEP.

Également, en tant que comité à l'interne, **Polyrad** doit déléguer un membre minimum à chaque régie à l'interne et remplir les mandats qui lui sont attribués par le conseil d'administration et la régie à l'interne de l'AEP.

Ce mandat rend obligatoire la présence d'au moins deux (2) membres du comité à la journée de formation des comités à la session d'automne 2015.

Les membres autorisés à négocier avec le/les responsables de la comptabilité de l'AEP sont **Charles de Bourqueney**, directeur, et **Charlotte Cayroche**, trésorière. Ceux-ci doivent s'assurer d'envoyer un porte-parole au conseil d'administration (CA) lorsque des documents associés au comité (budget, bilan, etc.) y seront présentés. Les documents du CA seront distribués sur la liste de la régie interne afin de rendre facile l'accès à l'information.

Enfin, les membres du comité ne signeront pas de contrat sans l'autorisation du comité exécutif de l'AEP ou du conseil d'administration.

Mission pour 2017-2018

Polyrad est la radio étudiante de Polytechnique. Son mandat est de diffuser de la musique et des émissions réalisées par et pour les étudiants dans les endroits de l'École aménagés à cet effet, au cours des événements préprogrammés.

Polyrad devra développer un site internet et héberger les différentes productions issues des locaux.

Polyrad se doit de créer de nouvelles émissions durant l'année 2017-2018 et y inviter toutes personnes qui aimeraient s'exprimer librement.

Polyrad a aussi comme mission de proposer des DJs selon leurs disponibilités pour les événements de l'École demandant de la musique, que ce soit dans l'enceinte de l'École comme à l'extérieur.

De plus **Polyrad** organise chaque année un Pub spécial, durant lequel le comité propose différentes prestations artistiques articulées autour d'un thème particulier.

Activités prévues

- Diffusion d'émissions hebdomadaires musicales, humoristiques et d'actualités

- Partage de listes de lecture/mixes thématiques proposés via une ou plusieurs plateformes d'écoute ou le site de Polyrad
- Pub DJ
- Musiclab

Services offerts

- Prêt de CD/vinyles suivant la politique globale de prêt d'équipement de l'AEP
- Cours de DJing/production musicale payants
- Service de DJ pour les activités étudiantes
- Enregistrement studio

Le Polyscope : mandat 2017-2018

En tant que comité de l'AEP, Le Polyscope doit se conformer aux règlements et politiques de l'AEP, respecter le budget accordé par le Conseil d'administration ainsi qu'interrompre toutes ses activités, laisser son local clos et inanimé et déléguer deux membres lors des assemblées générales de l'AEP.

Également, en tant que comité à l'interne, Le Polyscope doit déléguer un membre minimum à chaque régie à l'interne et remplir les mandats qui lui sont attribués par le Conseil d'administration et la régie à l'interne de l'AEP.

Ce mandat rend obligatoire la présence d'au moins deux (2) membres du comité à la journée de formation des comités à la session d'automne 2017.

Les membres autorisés à négocier avec le/les responsables de la comptabilité de l'AEP sont **Laurent Montreuil**, directeur, et **Chi-Huy Trinh**, trésorier. Ceux-ci doivent s'assurer d'envoyer un porte-parole au Conseil d'administration (CA) lorsque des documents associés au comité (budget, bilan, etc.) y seront présentés. Les documents du CA seront distribués sur la liste de la régie interne afin de rendre facile l'accès à l'information.

Finalement, les membres du comité ne signeront pas de contrat sans l'autorisation du comité exécutif de l'AEP ou du Conseil d'administration.

Mission pour 2017-2018

Le Polyscope est le journal étudiant de l'Association des Étudiants de Polytechnique, de ce fait, son mandat est avant tout de couvrir la vie étudiante de Poly, à l'interne comme à l'externe. Le journal est publié à 3000 exemplaires, un vendredi sur deux, tout au long des sessions d'automne et d'hiver, et est distribué à l'École Polytechnique ainsi que sur l'ensemble du campus de l'Université de Montréal (UdeM, HEC, résidences, CEPSUM, ...).

Le Polyscope est écrit **par** et **pour** les étudiants, ainsi, il est la voix des comités, sociétés techniques et étudiants de Poly par la promotion, l'exposition et la couverture de toute actualité ou évènement polytechnicien.

Pour l'année 2017-2018, Le Polyscope compte continuer son implication dans l'**Association des Médias étudiants de Polytechnique** (AMEP) avec PolyPhoto, PolyRad et Poly-TV, et dans la **Presse étudiant francophone** (PrÉF) avec l'aide de plusieurs journaux collégiaux et universitaires canadiens, collaborer plus étroitement avec le Service des Communications de l'École, et augmenter ses effectifs et sa visibilité par la promotion du journal, de la publicité dans l'École, la distribution en personne le jour de la parution et la présence dans les institutions (bars, cafés, etc.) connus par les étudiants.

De toute façon, on est les meilleurs depuis 1967.

Activités prévues

- Réalisation et distribution de 6 numéros réguliers du Polyscope par session. Chaque exemplaire inclura, au choix et selon l'intérêt des rédacteurs, une section actualité, technologie, culture, vie étudiante, sport, et/ou diverses chroniques et entrevues.
- Réalisation et distribution d'un numéro spécial du Polyscope, appelé « Kapoté », à la fin de chaque session, parodiant un journal, revue, magazine ou document connu.
- Réalisation de 1 ou 2 numéros « spécial culture » durant l'été 2017, selon la motivation et l'intérêt culturel des rédacteurs (possiblement en ligne seulement).
- Réalisation et distribution le jour de la rentrée d'automne d'une édition « spécial rentrée » où les comités et sociétés techniques de Polytechnique seront présentés.

Services offerts

- Promotion du français.
- Promotion (sous forme d'article ou d'entrevue) et/ou espace publicitaire gratuit pour tous les comités de l'AEP (contacter l'équipe du Polyscope pour les conditions).
- Distribution du journal dans les comités et sociétés techniques.
- Formation InDesign sur demande.
- Disponibilité d'un ordinateur de dépannage comprenant la suite Adobe (InDesign, Photoshop, etc.) pour les comités dans le besoin, si le service informatique ne peut pas en assumer la tâche.

Poly-Show : Mandat 2017-2018

En tant que comité de l'AEP, Poly-Show doit se conformer aux règlements et politiques de l'AEP, respecter le budget accordé par le Conseil d'administration ainsi qu'interrompre toutes ses activités, laisser son local clos et inanimé et déléguer deux membres lors des assemblées générales de l'AEP.

Également, en tant que comité à l'interne, Poly-Show doit déléguer un membre minimum à chaque régie à l'interne et remplir les mandats qui lui sont attribués par le conseil d'administration et la régie à l'interne de l'AEP.

Ce mandat rend obligatoire la présence d'au moins deux (2) membres du comité à la journée de formation des comités à la session d'automne 2016.

Les membres autorisés à négocier avec le/les responsables de la comptabilité de l'AEP sont **Jean-Francis Germain**, directeur et **Jade Lamontagne**, trésorière. Ceux-ci doivent s'assurer d'envoyer un porte-parole au conseil d'administration (CA) lorsque des documents associés au comité (budget, bilan, etc) y seront présentés. Les documents du CA seront distribués sur la liste de la régie interne afin de rendre facile l'accès à l'information.

Finalement, les membres du comité ne signeront pas de contrat sans l'autorisation du comité exécutif de l'AEP ou du conseil d'administration.

Mission 2017-2018

La mission du présent comité est d'organiser plusieurs spectacles annuellement et de contribuer à la tenue de plusieurs activités étudiantes. De plus, Poly-Show offre des activités de formation afin de conserver une équipe technique qualifiée.

Activités prévues

- Production et organisation d'au moins 2 spectacles, en plus de l'appui à l'AEP pour le Show de la rentrée A2017. Un des deux spectacles aura lieu un vendredi de 16h30 à 21h00 à la rotonde du pavillon principal. L'autre spectacle pourra avoir lieu pendant une autre journée de la semaine de 19h00 à 21h00 à la rotonde du pavillon principal. Poly-show aura l'entière responsabilité de l'aspect technique de l'évènement ainsi que du choix de l'artiste.
- Gestion et entretien du matériel technique nécessaire à la tenue des activités du comité.
- Activités de formation afin de maintenir une équipe technique qualifiée.

Services offerts

- Prêt de matériel technique aux comités de l'AEP lors des activités organisées par ceux-ci suivant la politique globale de prêt d'équipement de l'AEP.

PolySphère : Mandat 2017-2018

En tant que comité de l'AEP, PolySphère doit se conformer aux règlements et politiques de l'AEP, respecter le budget accordé par le Conseil d'administration ainsi qu'interrompre toutes ses activités, laisser son local clos et inanimé et déléguer deux membres lors des assemblées générales de l'AEP.

Également, en tant que comité à l'interne, PolySphère doit déléguer un membre minimum à chaque régie à l'interne et remplir les mandats qui lui sont attribués par le conseil d'administration et la régie à l'interne de l'AEP.

Ce mandat rend obligatoire la présence d'au moins deux (2) membres du comité à la journée de formation des comités à la session d'automne 2017.

Les membres autorisés à négocier avec le/les responsables de la comptabilité de l'AEP sont Francis Guay, directeur, Jacob Prince-Clément, codirecteurs adjoint et Raphael Ide Bergeron, trésorier. Ceux-ci doivent s'assurer d'envoyer un porte-parole au conseil d'administration (CA) lorsque des documents associés au comité (budget, bilan, etc.) y seront présentés. Les documents du CA seront distribués sur la liste de la régie interne afin de rendre facile l'accès à l'information.

De plus, les membres du comité ne signeront pas de contrat sans l'autorisation du comité exécutif de l'AEP ou du conseil d'administration.

Mission pour 2017-2018

La mission principale de PolySphère est de veiller à la sensibilisation de la communauté polytechnicienne face aux problématiques environnementales et de développement durable. Elle oriente aussi ses actions vers la réduction des impacts sur l'environnement des différentes activités du campus. De plus, PolySphère tient à travailler conjointement avec la coordonnatrice au développement durable de l'AEP et avec les divers groupes environnementaux externes à l'AEP, notamment le Bureau du Développement durable de Polytechnique, l'institut EDDEC (Environnement du développement durable et de l'économie circulaire) ainsi que les nombreux groupes environnementaux présents sur le campus Montréal.

Son but est donc d'informer les étudiants sur les enjeux environnementaux et sociaux actuels et proposer des solutions concrètes à ceux-ci tout en supportant les autres groupes convergeant vers le développement durable avec le souci de cohérence par rapport à sa propre position.

Activités prévues

- Défi-Végé 2017
- Participation active à la Douzaine du Développement Durable avec les différents groupes de l'UdeM et HEC
- Prise de position sur les enjeux environnementaux

Services offerts

Possibilité de nous consulter pour rendre un événement plus responsable ou simplement pour des conseils portant sur le développement durable.

Vente de produits équitables (pour la communauté polytechnicienne sous forme de kiosque pour consommation ainsi que directement aux comités de l'AEP pour consommation ou campagne de financement)

Polysport: mandat 2017 - 2018

En tant que comité de l'AEP, **Polysports** doit se conformer aux règlements et politiques de l'AEP, respecter le budget accordé par le Conseil d'administration ainsi qu'interrompre toutes ses activités, laisser son local clos et inanimé et déléguer deux membres lors des assemblées générales de l'AEP.

Également, en tant que comité à l'interne, **Polysports** doit déléguer un membre minimum à chaque régie à l'interne et remplir les mandats qui lui sont attribués par le conseil d'administration et la régie à l'interne de l'AEP.

Ce mandat rend obligatoire la présence d'au moins deux (2) membres du comité à la journée de formation des comités à la session d'automne 2017.

Les membres autorisés à négocier avec le/les responsables de la comptabilité de l'AEP sont **Raphaël Constantin**, directeur et **Arnaud Beaulac**, trésorier. Ceux-ci doivent s'assurer d'envoyer un porte-parole au conseil d'administration (CA) lorsque des documents associés au comité (budget, bilan, etc...) y seront présentés. Les documents du CA seront distribués sur la liste de la régie interne afin de rendre facile l'accès à l'information.

Finalement, les membres du comité ne signeront pas de contrat sans l'autorisation du comité exécutif de l'AEP ou du conseil d'administration.

Mission pour 2017-2018

Cette année, **Polysports** a comme mandat d'offrir à la communauté étudiante un grand nombre d'activités sportives et accessibles qui permettront à la dite communauté de rester physiquement active et unie dans de saines habitudes de vie. En plus d'offrir des événements de grande envergure, **Polysports** cherche à permettre aux étudiants de demeurer le plus actif possible sur une base régulière tout au long de l'année. Notre comité devra donc prendre les moyens nécessaires pour informer la communauté étudiante des activités à venir, tout en promouvant les bienfaits du sport.

De plus, **Polysports** a le désir qu'au moins une équipe de Polytechnique soit inscrite à chaque compétition inter-facultés. Il s'agira donc de recruter des gens pour chaque sport et de faire participer nos membres dans les cas où le nombre d'équipe de Poly n'aura pas été comblé.

Activités prévues

- Voyage de ski de 2 nuits et 3 jours
- Sortie de rafting
- Tournois inter-facultés
- 2 tournois inter-comités (un par session)
- Ligue de hockey cosom
- Activités sportives spontanées au cours de l'année

Services offerts

- Location d'équipement de plein air (tente, sac de couchages, sac à dos) suivant la politique globale de prêt d'équipement de l'AEP
- Prêts de matériel divers (raquettes, ballons, frisbee, etc.) suivant la politique globale de prêt d'équipement de l'AEP
- Service de remboursement des factures des tournois inter-facultés

PolyTv: Mandat 2017-2018

En tant que comité de l'AEP, **PolyTv** doit se conformer aux règlements et politiques de l'AEP, respecter le budget accordé par le Conseil d'administration ainsi qu'interrompre toutes ses activités, laisser son local clos et inanimé et déléguer deux membres lors des assemblées générales de l'AEP.

Également, en tant que comité à l'interne, **PolyTv** doit déléguer un membre minimum à chaque régie à l'interne et remplir les mandats qui lui sont attribués par le conseil d'administration et la régie à l'interne de l'AEP.

Ce mandat rend obligatoire la présence d'au moins deux (2) membres du comité à la journée de formation des comités à la session d'automne 2017. Les membres autorisés à négocier avec le/les responsables de la comptabilité de l'AEP sont **Sofia Tchikou**, directrice, et **Renaud Pillard**, trésorier. Ceux-ci doivent s'assurer d'envoyer un porte-parole au conseil d'administration (CA) lorsque des documents associés au comité (budget, bilan, etc.) y seront présentés. Les documents du CA seront distribués sur la liste de la régie interne afin de rendre facile l'accès à l'information.

De plus, les membres du comité ne signeront pas de contrat sans l'autorisation du comité exécutif de l'AEP ou du conseil d'administration.

Mission pour 2017-2018

PolyTv est un comité de l'AEP qui permet aux amateurs de vidéos et de cinéma d'échanger sur le sujet. La mission de PolyTv est double. Tout d'abord le comité est responsable de la couverture des événements de l'AEP, que ça soit en matière de filmage, de traitement ou de diffusion des vidéos. Enfin, PolyTv doit fournir aux vidéastes amateurs membre de l'AEP le matériel et les plateformes nécessaires à la réalisation des différents projets télévisuels.

Activités prévues

- Couverture d'activité de la vie étudiante de Polytechnique
- Organisation d'un concours vidéo

Services offerts

- Prêt du matériel audiovisuel du comité aux membres de l'AEP pour des activités ou événements liés à l'école suivant la politique globale de prêt d'équipement de l'AEP
- Aide technique dans le domaine de la vidéos aux comités de l'AEP en ayant besoin (couverture d'évènements, montage vidéos, etc.)

Projections de films

Le Pub : Mandat 2017-2018

En tant que comité de l'AEP, Le Pub doit se conformer aux règlements et politiques de l'AEP, respecter le budget accordé par le Conseil d'administration ainsi qu'interrompre toutes ses activités, laisser son local clos et inanimé et déléguer deux membres lors des assemblées générales de l'AEP.

Également, en tant que comité à l'interne, Le Pub doit déléguer un membre minimum à chaque régie à l'interne et remplir les mandats qui lui sont attribués par le conseil d'administration et la régie à l'interne de l'AEP.

Ce mandat rend obligatoire la présence d'au moins deux (2) membres du comité à la journée de formation des comités à la session d'automne 2016.

Les membres autorisés à négocier avec le/les responsables de la comptabilité de l'AEP sont **Erik Vanel**, Directeur, et **Lyza Kartout**, trésorière à l'automne. Ceux-ci doivent s'assurer d'envoyer un porte-parole au conseil d'administration (CA) lorsque des documents associés au comité (budget, bilan, etc.) y seront présentés. Les documents du CA seront distribués sur la liste de la régie interne afin de rendre facile l'accès à l'information.

Finalement, les membres du comité ne signeront pas de contrat sans l'autorisation du comité exécutif de l'AEP ou du conseil d'administration.

Mission pour 2017-2018

Le Pub a pour mandat d'organiser des pubs étudiants de 16h à 21h les vendredi soirs, en offrant des services de nourriture et d'alcool. Le Pub se charge du montage et du démontage de la Rotonde et de la promotion des événements. Le Pub s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de ses activités.

Activités prévues

- Organisation d'environ 20 Pubs répartis sur les sessions d'automne et d'hiver.
- Organisation d'un Pub spécial par session
- Collaboration avec d'autres comités pour l'organisation d'événements spéciaux (Poly-Show, Allo-Poly, PolyRad, PolySphère, etc.)

Services offerts

- Service d'alcool durant des activités étudiantes sur demande du comité organisateur
- Service durant les Pubs
- Prêt de matériel (bacs à bière) suivant la politique globale de prêt d'équipement de l'AEP

Poly-Party : Mandat 2017-2018

En tant que comité de l'AEP, **Poly-Party** doit se conformer aux règlements et politiques de l'AEP, respecter le budget accordé par le Conseil d'administration ainsi qu'interrompre toutes ses activités, laisser son local clos et inanimé et déléguer deux membres lors des assemblées générales de l'AEP.

Également, en tant que comité à l'interne, **Poly-Party** doit déléguer un membre minimum à chaque régie à l'interne et remplir les mandats qui lui sont attribués par le conseil d'administration et la régie à l'interne de l'AEP.

Ce mandat rend obligatoire la présence d'au moins deux (2) membres du comité à la journée de formation des comités à la session d'automne 2017.

Les membres autorisés à négocier avec le/les responsables de la comptabilité de l'AEP sont **Jonny Lagacé**, directeur et **Sandrine Hérard**, trésorière. Celles-ci doivent s'assurer d'envoyer un porte-parole au conseil d'administration (CA) lorsque des documents associés au comité (budget, bilan, etc) y seront présentés. Les documents du CA seront distribués sur la liste de la régie interne afin de rendre facile l'accès à l'information.

Finalement, les membres du comité ne signeront pas de contrat sans l'autorisation du comité exécutif de l'AEP ou du conseil d'administration

Mission pour 2017-2018

Poly-Party se charge de l'organisation des partys et des intégrations. De plus, **Poly-Party** s'occupe de négocier, en collaboration avec le VP Interne, avec le Service d'entretien pour le ménage des lieux où un party est tenu, ainsi qu'avec la Sûreté institutionnelle.

Poly-Party s'engage à soutenir l'AEP dans les discussions concernant les capacités légales attribuées lors des événements étudiants à l'interne. **Poly-Party** doit aussi engager une équipe de sécurité supplémentaire lorsque l'École en fait la demande. De plus, les budgets des partys et intégrations doivent obtenir l'approbation du Conseil d'Administration. Finalement, **Poly-Party** doit se soumettre aux exigences de sécurité de l'École Polytechnique.

Activités prévues

- Organisation de la semaine d'intégrations d'automne et d'hiver, avec l'aide des divers comités de l'AEP :
 - Préparer les « kits du nouveau »
 - Rallye des bars
 - MASKI
 - Soutenir Poly-Show dans l'organisation du party de fin des intégrations d'automne (Show de la rentrée)
 - Party de fin d'intégrations d'hivers

- Organisation de 2 partys de mi-session (un à l'automne et un à l'hiver)
- Organisation de 2 partys de fin de session (un à l'automne et un à l'hiver)

Services offerts

- En collaboration avec Poly-Show, prêt de matériel aux comités de l'AEP et assistance technique lorsque jugée nécessaire (voir Mandat de Poly-Show).